

pone de Bellièvre, devenu chancelier de France, n'eut intercédé en sa faveur. C'est pendant cet exil, qu'il a la vanité de décorer du titre honorable d'*Ostracisme*, qu'il écrivit son *Histoire de Lyon*.

De Rubys ne fut pas le seul disgracié ; dans le consulat, six échevins furent entièrement exclus avec lui à cause de leur trop grand attachement à la Ligue ; on en nomma sept autres pour les remplacer. Il n'y a que les archives de l'Hôtel-de-Ville qui puissent nous apprendre avec certitude les noms des cinq qui furent conservés ; mais la présomption est forte en faveur de Jacques Jacquet, Jean-Baptiste Regnaud, Aimable Thierry, Charles Noirat et Durant Collabaud, puisqu'ils rentrèrent dans le consulat après que le roi en eut réduit le nombre à quatre, sous un prévôt des marchands (1).

L'archevêque ressentit vivement ce changement, il se vit par là déchu d'un rang élevé et d'une autorité souveraine, et réduit contre sa propre inclination à une vie privée et obscure ; le chagrin qu'il en conçut l'aurait obligé à sortir aussitôt de cette ville, s'il n'en eût été empêché par la ville, qui craignait qu'il ne cherchât encore à troubler son repos étant en liberté ; mais le service du roi y étant fermement établi, il fut prié de se retirer, à quoi il obéit et n'y rentra qu'une année après, à la sollicitation du maréchal de Biron et du baron de Luz, son neveu.

Les circonstances qui accompagnèrent la réduction de Lyon, tournent à sa gloire. Cette ville eut l'avantage d'être des premières qui reconnurent l'autorité royale, et de donner par là l'exemple à la capitale même et aux autres villes du royaume qui le suivirent ; elle retourna à son souverain sans contrainte et de plein gré ; elle fit même plus, puisqu'elle eut à livrer bien des assauts à ceux qui s'opposaient à son retour.

Pierre Mathieu, avocat, fut choisi cette année-là pour prononcer la harangue le jour de St-Thomas ; son attachement pour l'archevêque ne fut point un obstacle à ce choix ; il s'en acquitta au gré de tous les citoyens, quoique la délicatesse du sujet qu'il avait à traiter demandât un grand ménagement dans les termes.

J'ai choisi les endroits de ce discours les plus intéressans, que j'ai mis à la suite de ces Mémoires ; cet extrait ne doit point paraître un hors-d'œuvre, et l'on sentira en le parcourant le rapport essentiel qu'il a avec tout l'ouvrage. J'avais d'abord pensé à donner cette harangue en entier, mais je m'aperçus à la seconde lecture que j'en fis, que les écarts de l'auteur pourraient rebuter des lecteurs ennemis du verbiage et qui aiment la précision, qualité peu connue par les écrivains de ce temps-là (2).

(1) Jacquet fut échevin en 1598, Regnaud en 1600, Noirat en 1604, Collabaud en 1605, et Thierry en 1607.

(2) Nous n'avons pas cru devoir publier l'extrait de la harangue de P. Mathieu. Nous avons pensé que cet extrait serait entièrement dénué d'intérêt, parce qu'il n'offrirait à nos lecteurs aucun fait nouveau.